

Par vos élus de proximité FO Thierry Pernin et Catherine Reggianini

Point 1 : Grille de rentrée.

- Point sur le 18h30 :

Née des dernières réflexions de l'atelier de synthèse du Grand-est qui s'est tenu en juillet et proposée par 3 journalistes de la rédaction de lorraine, la principale innovation de la tranche réside dans la chronique.

« Retour sur » (en remplacement de « La question du jour »).

Intention éditoriale : être plus ancré dans les territoires, plus identifié Grand Est (une proposition issue des ateliers Lorraine) et valoriser nos archives.

L'idée, s'appuyer sur un évènement ou une actualité et revenir sur le site quelques années plus tard pour voir comment les acteurs se positionnent aujourd'hui.

- 1 plateau d'installation/rappel des faits

- Archives de l'époque

- Invité sur place interrogé (l'interview est faite en mode dynamique, on se déplace)

- *Powtoon* ou *microtrott* de personnes concernées par le fait évoqué

- Retour en plateau avec la/le présentatrice/teur pour une *itw skype* avec un expert qui élargit le propos

- Moyens de fabrication : 1 jour prépa + ½ jour tournage + ½ journée montage

Durée environ : 6'30

Les élus font remarquer à la direction que plusieurs questions se posent dès à présent alors que les premiers tournages ont commencé fin août en Lorraine.

Les élus constatent l'enchaînement parfois compliqué du tournage et montage dans la même journée.

Exemple pour une équipe Nancéienne qui tourne à 1h30 de la station (3 heures AR) et le rédacteur qui doit enchaîner le montage dans l'après-midi. Autre exemple, une équipe de Metz qui tourne en Moselle Est (AR 2 à 3 heures selon) et le rédacteur qui doit partir monter à Nancy dans la foulée (AR 2 heures) !

Autre problème, le temps de mixage qui n'est pas valorisé dans la fabrication.

Le « 99s pour » est conservé et enrichi d'une nouvelle rubrique :

99s pour se régaler (une proposition issue des ateliers Lorraine)

Trouver des personnes qui nous présentent une spécialité régionale (revisitée ou pas). Privilégier les particuliers (ex blogueur, habitués des concours etc...)

La direction met en avant qu'il faudrait rendre le 99s plus vivant (tournage 2 cam, plus en mouvement), le redynamiser.

Lundi : 99s pour jardiner

Mardi : 99s pour se cultiver

Mercredi : 99s pour se régaler (spécialité régionale proposition Nancy)

Jeudi : 99s pour se mettre au vert

- Moyens de fabrication : ½ jour tournage + ½ journée montage

- Durée globale autour de 1'39''

On garde le zapping (toujours fabriqué à Strasbourg, pas de candidats à Nancy pour le faire), la chronique insolite du/de la présentateur/trice avec images/off et extrait *itw* Skype. On conserve le module Ina (monté à Nancy pour Reims également), l'interview intergénérationnelle et la séquence photos/météo/sortie du *we*.

Sur une idée de Reims, en préparation, un module consacré aux enfants et aux jeunes. Le but est de fidéliser une classe dans chaque antenne (une en primaire, une en collège, une en lycée) et les faire réagir par roulement hebdomadaire sur une thématique, d'actu ou non.

Il faudra attendre la rentrée pour prendre les contacts et obtenir les autorisations nécessaires.

Remarques des élus : Pour une cohérence entre les antennes du Grand Est, la direction avait annoncé une charte pour chacun de ces produits ; pour l'heure, toujours rien !

Le 11h50 : sera présenté en alternance par 3 présentatrices.

Point 2 : Rédaction.

Effectifs et répartition des activités.

Un rédacteur et 6 adjoints, 21 JRR, 9 JRI, 16 biquilifiés (+ 2 en détachement dans d'autres régions).

A noter l'arrivée d'une journaliste rédactrice en mobilité de Lyon à Epinal.

5 présentateurs réguliers du JT + 1 (pas dipos à la présentation pour l'instant) et 4 remplaçants (issus de l'effectif)

Chefs d'édition : 7 + 2 personnes de Metz qui souhaitent intégrer le vivier

15 contributeurs Web opérationnels

2 journalistes quittent la rédaction de Nancy pour l'instant en détachement. Dans l'attente de leur nomination, la direction fera appel aux CDD et s'engage par la suite à publier les deux postes.

Les chiffres c'est bien, mais la répartition des activités c'est une autre affaire !

Constat amère pour les élus qui déplorent que la tranche du 18h30 ampute les effectifs dédiés à l'actu sans remplacement. Depuis janvier, seulement 5 équipes au lieu de 6 précédemment sur l'actu.

Un potentiel pris notamment sur les BIP. « Pas le choix » dit le rédacteur en chef, « on jongle avec les BIP ».

Les bureaux excentrés n'ont plus vocation à être occupés 5 jours par semaine ! Les élus s'en étonnent depuis des mois et vont faire remonter la question au CSE.

Les élus attirent l'attention de la direction sur les effectifs de JRI qui sont à nouveaux tendus.

Rédacteur en chef adjoint locale de Metz :

Bienvenue à Patrick Régis, du Réseau Outre-Mer, détaché depuis le 23 août jusqu'au 31 octobre sur le poste d'adjoint à Metz dans l'attente d'un prochain comité mobilité où il devrait être officiellement nommé.

Après une première semaine en confinement (en télétravail), Patrick Régis a rejoint l'équipe le 30 août dernier.

6 mois après le départ du précédent rédacteur en chef adjoint et l'intérim assuré par 3 journalistes de Metz, les salariés espèrent une stabilité pour piloter la locale après plusieurs années de *turn over* !

Point 3 : Organisation des tâches et charge de travail et à la rédaction.

Une surcharge de travail a été constatée pour certains salariés cet été, notamment au niveau des journalistes. Le rédacteur en chef s'en explique par des ajustements de planning de dernière minute suite à des absences maladie ou événements familiaux (deuil) ou encore isolement pour cause de cas contact.

Temps de montage alloué aux fabrications :

Les élus avaient soulevé à l'instance de juillet certaines incohérences entre les temps de montage dédiés à plusieurs fabrications : les feuillets, les « Gros plan Sport », la rubrique écolo, « L'essentiel de la semaine », la chronique culture, « un jour une région ».

Pourquoi le montage de certaines rubriques est-il prévu sur ½ journée et d'autres sur 1 journée pour une durée de sujet identique ? Pourquoi le mixage n'est-il pas valorisé dans le temps de production ?

Comment répartir équitablement le temps de montage entre les rubriques et les sujets JT ?

La direction reconnaît les dysfonctionnements et une première réunion s'est tenue début juillet, seulement en présence de 3 monteuses et 3 journalistes, la chef de centre et le rédacteur en chef. Une nouvelle réunion se déroulera courant septembre avec un effectif plus complet.

Point 4 : Équipe de reportage et sécurité

Formation : En Lorraine au total 12 salariés (7 en juillet et 5 en février) ont bénéficié de la formation en présentiel « techniques de défense et de protection en reportage ». Une prochaine session pourrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Les élus attirent l'attention de la direction sur la recrudescence d'agressions de nos collègues sur tout le territoire encore constaté cet été, notamment avec les manifestations contre le pass sanitaire ou comme le dimanche 15 août, où un journaliste de France 3 Rouen a été lâchement agressé lors d'un tournage. Il a reçu un coup dans la nuque alors qu'il s'apprêtait à enregistrer un plateau de situation à Saint Etienne du Rouvray suite à une fusillade.

Pour une bonne compréhension de la situation et évaluation des risques en amont des tournages, les élus souhaitent que les cadres du BRI et de la Technique bénéficient d'une formation de sensibilisation aux risques, dispensée par le même formateur que celui du module « techniques de défense et de protection en reportage ».

La DRH a adressé une demande à l'Université de France Télévisions. Pour l'heure aucune réponse !

Droit de retrait : la direction confirme que conformément à l'article L4131-1 en vigueur depuis 2008, un journaliste faire valoir son droit de retrait pour un reportage s'il estime courir un risque : « le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travail qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection »

Organisation pour la présence d'un APR : la direction rappelle que le recours à un APR (agent de protection rapprochée) est à l'appréciation de l'encadrement qui fera la demande à l'APS (Betty Claudel) s'il estime qu'un évènement comme une manifestation peut laisser supposer des troubles à l'ordre public qui pourraient entraîner une mise en danger d'une équipe pour réaliser un reportage.

Selon le cas il pourra être fait appel à 1 ou 2 agents de protection rapprochée.

De la préparation et du dialogue. C'est l'une des préconisations des élus.

Rien n'empêche les collaborateurs d'alerter le cadre en charge de l'édition s'ils présentent des difficultés sur un tournage.

Point 5 : Retour sur la visite de l'Inspection du travail le 8 juillet 2021.

Stagiaires :

Les élus avaient déjà alerté à la précédente instance la direction sur la réalisation de reportages par des « stagiaires journalistes » et/ou des alternants sans être accompagnés par des titulaires de la carte de presse. Mais devant la persistance de telles pratiques, des élus ont alerté l'inspecteur du travail. Ce dernier a rappelé à la direction les dispositions de l'accord collectif de FTV ainsi que la loi.

A savoir : « Les journalistes stagiaires et autres apprenants n'ont pas vocation à remplacer l'effectif permanent »

Les dispositions prévoient qu'un journaliste stagiaire en dernière année peut partir avec un journaliste titulaire dans la mesure où le tuteur et le rédacteur en chef valident.

La direction met aussi en avant qu'un journaliste stagiaire qui ne serait pas en dernière année, mais qui a besoin de valider son cursus en produisant des sujets, est autorisé à partir en tournage avec un titulaire de la carte, toujours avec l'accord du rédacteur en chef et du tuteur.

Que ce soit pour la publication Web ou le reportage TV, la mention « stagiaire » devra figurer à la signature.

Concernant les horaires, le stagiaire devra compléter manuellement en fin de semaine un planning avec ses horaires réalisés, signé par lui et son tuteur avant transmission à la RH.

Travail sur plus de 6 jours consécutifs :

L'inspecteur du travail a également rappelé à la direction la vigilance à apporter sur les cycles de travail sur plus de 6 jours consécutifs.

En effet, une note datée de 2016, signée par la DRH de France TV préconise de limiter le nombre de jours consécutifs planifiés à une durée raisonnable de 7 jours sur 2 semaines.

Cette note a été transmise à nouveau à l'encadrement.

Les élus ont demandé l'inscription de cette préconisation dans le DUER.

Point 6 : COVID.

Règles sanitaires :

Pas de modification des règles sanitaires déjà en vigueur : port du masque obligatoire dans les locaux, dans les voitures de reportage. Aération régulière, gestion des flux et jauges en fonction des espaces, désinfection des points contacts, nettoyage des locaux, matériels et équipement.

L'entreprise ne demande pas de pass sanitaire à ses salariés, mais une nouvelle note diffusée vendredi 3 septembre interpelle sur le cas du Franay et Vendargues et la question des invités JT a été posée dans d'autres régions.

Télétravail :

Par un mail adressé aux salariés le 22 juillet, la direction a annoncé que pendant le mois de septembre les salariés dont l'activité le permet et en accord avec leur manager pourront continuer à travailler à distance et revenir sur site une fois par semaine.

Un nouveau communiqué ([communiqué du 31 aout concernant le télétravail](#)) de la direction a été diffusé le 31 aout ([conditions de mise en œuvre et guide sur le télétravail](#)).

A partir du 1^{er} octobre si la situation sanitaire le permet, le nouvel accord télétravail signé le 18 mars 2021 entrera en vigueur pour les salariés qui en feront la demande.

Point 7 : Point sur le nouvel accord UCC.

Signé par FO et la CGT le 3 juin 2021, le nouvel accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires (UCC) est valable pour 2 ans et s'applique à toute l'entreprise FTV.

Principaux points de l'accord :

- Pratique sur la base du volontariat
- Engagement pour un an pour les UCC au forfait
- Préavis de 3 mois pour les salariés au forfait qui veulent cesser la pratique, 1 mois pour ceux qui ont choisi la formule à l'acte
- Plafonds mensuels revalorisés : 225 euros à l'acte comme au forfait
- 270 euros pour les personnes qui pratiquent 2 UCC

Les techniciens vidéo qui exercent l'UCC (mise en image et infographie) passeront automatiquement au forfait à 225 euros et 270 s'ils exercent 2 UCC.

Un courrier leur a été adressé pour les informer. Ces modifications prennent effet au 1^{er} juin 2021, passage en paie en juillet.

Les élus sont revenus sur les personnes déjà formées à l'UCC « Conception de contenus multimédias » avant la crise sanitaire en Lorraine (scripte, monteuses et un documentaliste).

Et qu'ils exercent peu ou pas leur compétence alors qu'ils doivent repasser devant un jury (fin 2021 ou début 2022) pour être validés.

La direction reconnaît les difficultés et s'engage à les solliciter plus régulièrement afin qu'ils puissent présenter de nouvelles productions.

Une monteuse va collaborer à la couverture du « livre sur la place ».

Prochaine réunion de l'instance de proximité en Lorraine le Mardi 14 septembre.

IMPORTANT : les comités de salaires se dérouleront en octobre !

Concernant l'organisation des comités salaires : même si vous avez donné votre accord pour la transmission de vos données individuelles l'année dernière, il est plus prudent de vérifier que ce soit bien toujours le cas.

Des remontées de salariés font état de case « non » cochée, malgré un accord donné l'année précédente.

Prochaine réunion de l'instance le mardi 24 août à Nancy

N'hésitez pas à nous poser vos questions.

Vos élus FO de proximité :

Catherine Reggianini et Thierry Pernin